

PROJET

PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 24 JANVIER 2024 À 19 H 41** à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M. Luc Lalonde	, maire de Béarn
M. Bruno Boyer	, maire de Belleterre
M. Alain Sarrazin	, maire de Duhamel-Ouest
M. Roger Bouthillette	, maire de Guérin
M. Norman Young	, maire de Kipawa
M. Richard Gauthier	, substitut du maire de Laforce
M. Vincent Gingras	, maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Normand Bergeron	, maire Laverlochère-Angliers
M. Jean Martineau	, maire de Lorrainville
M. Alexandre Binette	, maire de Moffet
M ^{me} Lyne Ash	, mairesse de Nédélec
M ^{me} Cathy Bruneau	, mairesse de Rémigny
M. Richard Robert	, maire de St-Bruno-de-Guigues
M. Mario Drouin	, maire de St-Édouard-de-Fabre
M. Marco Dénomme	, maire de St-Eugène-de-Guigues
M. Jean-Louis Soulard	, maire suppléant de Témiscaming
M. Martin Lefebvre	, maire de Ville-Marie
M. Marc Girard	, président du Comité municipal de Laniel et représentant du territoire non organisé

SONT ABSENTS :

M. André Pâquet	, maire de Fugèreville
M. Nico Gervais	, maire de Notre-Dame-du-Nord et préfet suppléant de la MRCT

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTICE **DE :**

La préfète M^{me} Claire Bolduc, qui déclare la réunion ouverte.

M^{me} Claire Bolduc informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle choisit de ne pas voter sur les propositions soumises au conseil. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, M^{me} Claire Bolduc ne votera pas sur les décisions tel que lui permet la loi.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Éric Lepage,	, commissaire industriel
M. Daniel Dufault	, coordonnateur au service d'aménagement et au développement du territoire
M ^{me} Katy Pellerin	, directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelles
M. Sami Bdiri	, directeur de l'évaluation et la délégation foncière et greffier-trésorier adjoint
M ^{me} Lyne Gironne	, directrice générale-greffière-trésorière

PROJET

N. B. : Le conseil de la MRC s'est réuni en réunion privée de 18 h 30 à 19 h 38.

01-24-027

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 19 H 41 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour de la présente séance a été transmis dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les points suivants dans « Affaires municipales » :
 - La Fête des tuques à la municipalité de Latulipe-et-Gaboury;
 - Taxe d'accise.
- **QUE** les articles « Affaires municipales » et « Affaires nouvelles » demeurent ouverts jusqu'à la fin de la séance.

Information

MOT DE LA PRÉFÈTE

En premier lieu, M^{me} Bolduc souhaite la bienvenue à M. Jean-Louis Soulard, maire suppléant de la ville de Témiscaming. Elle mentionne ensuite que le RAID Témiscamingue fait l'objet d'un engouement auprès des athlètes et elle ajoute que le nombre d'athlètes jeunesse passera de 50 à 100 (50 équipes composées de 2 jeunes) pour la prochaine édition. Elle ajoute que le comité organisateur du RAID est particulièrement heureux de la collaboration remarquable des municipalités et leur implication pour le succès de l'évènement.

En terminant, M^{me} Bolduc partage diverses informations en lien avec le renouvellement du pacte fiscal.

01-24-028

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2023

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 décembre 2023 ayant été déposé sur la plateforme ou transmis par courriel à tous les conseillers;

Il est proposé par M. Jean Martineau
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu, en apportant une correction dans la liste des membres du comité aviseur en logement où le nom de M. Alexandre Binette, maire de Moffet devrait y apparaître.

Information

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART.150)

Un membre de l'assistance pose deux questions auxquelles M. Bolduc répond.

PROJET

01-24-029

ENJEU PONCTUEL - DÉMARCHE DU COMPLEXE DES EAUX PROFONDES

M. Marc Girard, représentant de la MRC au sein du CA du « Complexe des eaux profondes » fait état des dernières nouvelles en lien avec l'OBNL.

Information

CONSULTATIONS NATIONALES SUR LE TERRITOIRE ET LES ACTIVITÉS AGRICOLES

Le 16 janvier dernier, l'équipe provinciale du MAPAQ était présente à Rouyn-Noranda dans le cadre de la consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles. M^{me} Claire Bolduc, M. Daniel Dufault et M^{me} Lyne Gironne étaient présents pour représenter la MRC de Témiscamingue. Des exemples concrets de contraintes selon l'encadrement actuel ont été exposés. Des pistes de solutions visant à prendre en compte les réalités du milieu municipal et agricole ont également été proposées lors de cette rencontre. La prochaine étape sera le dépôt d'un rapport synthèse par le MAPAQ, suivant la tournée de la consultation nationale, le rapport étant attendu pour la fin du mois de mars 2024.

Note : M. Luc Lalonde quitte la rencontre; il est 19 h 57

Information

SERVICES GOUVERNEMENTAUX DE PROXIMITÉ

M^{me} Bolduc fait un retour sur les rencontres de la semaine dernière avec les représentants de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) et le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD).

Note : M. Luc Lalonde réintègre la rencontre; il est 19 h 59

Information

FONDS RÉGIONS RURALITÉ - VOLET PROJETS SPÉCIAUX - PROJET NON RECOMMANDÉ

Les membres du Conseil de la MRC prennent acte de la position du comité GAMME concernant un projet déposé dans le volet « Projets spéciaux » du Fonds Région Ruralité.

01-24-030

GESTION RH - NOMINATION DE M. ÉRIC LEPAGE À TITRE DE DIRECTEUR À L'AMÉNAGEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT la vacance du poste de directeur au service d'aménagement et au développement du territoire depuis mai 2023;

CONSIDÉRANT que plusieurs actions ont été réalisées pour tenter de combler le poste depuis l'automne dernier, notamment par la prise en charge du processus par la Fédération québécoise des municipalités;

CONSIDÉRANT l'acceptation par M. Éric Lepage de prendre en charge la gestion du service d'aménagement et de développement du territoire;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif de la MRC;

PROJET

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revoir la rémunération de M. Lepage afin de tenir compte de ses nouvelles responsabilités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alexandre Binette
et résolu unanimement

- **DE PROCÉDER** à la nomination de Monsieur Éric Lepage à titre de directeur à l'aménagement et au développement du territoire pour la MRC de Témiscamingue.
- **DE MODIFIER** l'échelon salarial de M. Lepage afin de prendre en compte ses nouvelles responsabilités, fixant son salaire annuel à 80 917 \$, prenant effet le 18 janvier 2024.

M. Lepage est soumis à une période d'essai de 6 mois au cours de laquelle il cumulera les fonctions de directeur et de commissaire industriel.

Avis de motion

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 235-02-2024 INTITULÉ RÈGLEMENT SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA MRCT

M. Marco Dénomme, conseiller de comté, donne avis de motion, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du projet de règlement numéro 235-02-2024 intitulé Règlement sur les modalités de publication des avis publics de la MRC de Témiscamingue. Ce projet de règlement vise à établir les modalités de publication des avis publics de la MRCT de Témiscamingue conformément à l'article 433.1 du Code municipal du Québec.

Le projet de règlement 235-02-2024 est déposé à la présente séance et les membres du conseil ont pu en prendre connaissance.

01-24-031

APPROBATION DE LA RÉPARTITION DES SOMMES PAYABLES À LA MRCT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024 EN VERTU DU RÈGLEMENT 232-12-2023

CONSIDÉRANT le règlement no 232-12-2023 intitulé « Règlement déterminant la répartition des quotes-parts (budget) pour l'exercice financier 2024 et les contributions des municipalités ainsi que le TNO » adopté par le conseil, à sa séance du 20 décembre 2023;

CONSIDÉRANT l'article 976 du *Code municipal* du Québec;

CONSIDÉRANT le projet de répartition aux municipalités remis à chacun des membres du conseil, tel que décrit au tableau « Affectation de la répartition des taxes, quotes-parts et contributions par fonctions et activités »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Vincent Gingras
et résolu unanimement

- **QUE** la répartition des sommes payables à la MRCT, pour l'exercice financier 2024, en vertu du règlement no 232-12-2023 (Budget 2024),

PROJET

adopté par le conseil de la MRC de Témiscamingue le 20 décembre 2023, soit approuvée, telle que présentée par la directrice générale-trésorière.

- **QUE** copie certifiée de cette répartition soit transmise au bureau de chaque municipalité locale avant le 1^{er} mars 2024.

01-24-032

PROGRAMME DU PATRIMOINE IMMOBILIER PROPRIÉTÉ MUNICIPAL - AUTORISATION DE LA SIGNATURE D'UN ADDENDA

CONSIDÉRANT que le ministre de la Culture et des Communications et la MRC de Témiscamingue ont conclu, le 19 mars 2021, une convention ayant pour objet l'octroi, par le MINISTRE au BÉNÉFICIAIRE, d'une Aide financière pour le projet : Entente de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier - propriété municipale (1b);

CONSIDÉRANT que la ville de Témiscaming, par voie de résolution, demande à intégrer cette convention, la ville ayant le souhait de mettre en valeur l'ancien bassin de mise en charge de la Gatineau Power, cet immeuble étant de propriété municipale;

CONSIDÉRANT que la convention d'aide financière prendra fin le 30 juin 2025 et que la MRC de Témiscamingue souhaite qu'un maximum d'investissements soit réalisé afin d'utiliser l'enveloppe budgétaire avec cette échéance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Lyne Ash
et résolu unanimement

- **D'ACCUEILLIR** favorablement la résolution n° 2024-01-16-112 de la ville de Témiscaming.
- **D'AUTORISER** la préfète à signer, pour et nom de la MRC de Témiscamingue l'avenant de la convention d'aide financière du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier - Volet 1b, visant à intégrer la ville de Témiscaming à cette convention.

01-24-033

DEMANDE DE L'UQAT - RECOMMANDATION D'UNE CANDIDATURE POUR SIÉGER À LEUR CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT que l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue requière l'avis de la MRC de Témiscamingue pour pourvoir deux postes au conseil d'administration de l'UQAT;

CONSIDÉRANT que les 2 postes à pourvoir visent des représentants des milieux socioéconomiques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin Lefebvre
et résolu unanimement

- **D'APPUYER** le renouvellement de la candidature de M. Vincent Guimont qui souhaite renouveler son mandat.

PROJET

- **DE PROPOSER** la candidature de M. Claude De La Chevrotière pour pourvoir à l'un des 2 postes laissés vacants par M. Denis Champagne et M^{me} Monik Duhaime.

01-24-034

PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ: CONFIRMATION DE L'ENGAGEMENT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue a confié à la Corporation du transport adapté du Témiscamingue, organisme délégué, désormais appelé « Transport adapté et collectif du Témiscamingue », l'organisation du transport adapté pour la grande majorité des municipalités du territoire, sauf la municipalité de Kipawa et la ville de Témiscaming, depuis 1987 pour la gestion du service ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue a adopté la grille tarifaire 2023, par la résolution numéro le 24 mai 2023, par la résolution 05-23-220;

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue a adopté les prévisions budgétaires 2024 par la résolution numéro 10-23-384;

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue a adopté un plan de transport et de développement des services en transport adapté pour l'année 2022-2024;

CONSIDÉRANT qu'en 2023, 10 042 déplacements ont été effectués par ce service et qu'il est prévu d'en effectuer 10 000 déplacements en 2024;

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue a indiqué ses intentions pour le réinvestissement des surplus à même le Plan de transport et de développement des services 2022-2024;

CONSIDÉRANT que pour le transport adapté, la MRC de Témiscamingue prévoit contribuer, en 2024, pour une somme de 56 250 \$;

CONSIDÉRANT que parmi les modalités du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, une résolution doit être adoptée contenant certaines informations du service des transports, lesquelles sont nécessaires au ministère des Transports du Québec pour prise de décision;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Mario Drouin
et résolu unanimement

- **DE CONFIRMER** au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'engagement de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue de contribuer financièrement pour un minimum de 20% du budget de référence.
- **DE DEMANDER** au ministère des Transports et de la Mobilité durable de lui octroyer une contribution financière de base de 225 500 \$ dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, pour l'année 2024.

PROJET

- **D'AJOUTER** à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire.
- **D'AUTORISER** la directrice générale-greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.
- **DE TRANSMETTRE** copie de la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

01-24-035

EXPÉDITION PREMIÈRES NATIONS 2024 - DEMANDE POUR HAUSSER LE SOUTIEN FINANCIER DE LA MRC

CONSIDÉRANT que du 30 janvier au 10 février 2024, se tiendra la 2^e édition de l'Expédition Premières Nations, qui est un parcours de 3 250 km en motoneiges, à travers le Québec;

CONSIDÉRANT que pour cette édition, une des 16 étapes se tiendra au Témiscamingue, alors qu'un arrêt est planifié sur le territoire de la ville de Témiscaming;

CONSIDÉRANT que l'organisation prévoit désormais que les participants demeurent une journée de plus au Témiscamingue et en ce sens, la ville de Témiscaming souhaite une bonification du soutien financier;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC a autorisé un budget de 10 000 \$ visant à soutenir l'organisation de l'accueil des participants (résolution no 08-23-282);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Richard Robert
et résolu unanimement

- **DE HAUSSER** le soutien financier de la MRC à un budget maximal de 13 000\$ pour soutenir l'organisation de l'accueil des participants de l'Expédition Premières Nations 2024.

Les sommes seront prises à même l'enveloppe - Redevances sur les ressources naturelles.

01-24-036

COMPOSITION DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue a mis en place des comités internes qui agissent comme comité-aviseur pour le Conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Roger Bouthillette
et résolu unanimement

- **DE NOMMER** pour 2024-2025, les personnes suivantes pour représenter le comité de sécurité incendie (CSI):
 - M. Bruno Boyer, maire de Belleterre, pour le secteur est;
 - M. Norman Young, maire de Kipawa, pour le secteur sud;

PROJET

- M. Mario Drouin, maire de Saint-Édouard-de-Fabre pour le secteur Centre;
- M. Marco Dénomme, maire de Saint-Eugène-de-Guigues, pour le secteur Centre et hors RISIT;
- M. Luc Turcotte, administrateur de la RISIT
- M. Alain Rouleau, pompier, pour le secteur Centre et hors RISIT;
- M. Jacquelin L'Heureux, pompier, pour le secteur est;
- M. Sébastien Lefebvre, pompier, pour le secteur nord;
- M. Pierre Bélanger, pompier, pour le secteur sud;
- M. Jasmin Denis, directeur de la RISIT;
- M^{me} Linda Lévesque, chargée de projet en sécurité incendie de la MRCT.

Information

RAPPORT D'ACTIVITÉS – ÉVOLUTION MENSUELLE DES COÛTS ET DES VOLUMES DU RECYCLAGE, DES DÉCHETS ET DU COMPOSTAGE À L'ÉCOCENTRE

Le conseil de la MRC prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que du tableau sur les poids de déchets par municipalité.

01-24-037

ADOPTION DU RÈGLEMENT 234-01-2024 ÉDICANT LE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) 2023-2030 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE

ATTENDU que la MRC de Témiscamingue doit établir un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour l'ensemble de son territoire conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) et doit le réviser aux sept ans;

ATTENDU que le 24 février 2017 est entré en vigueur le PGMR 2016-2020 de la MRC de Témiscamingue;

ATTENDU que la MRC de Témiscamingue a adopté, le 15 février 2023, son projet de plan de gestion des matières résiduelles (résolution no 02-23-080);

ATTENDU que conformément à la LQE, la MRC a tenu une séance de consultation publique et a apporté des modifications à son projet de PGMR pour tenir compte des avis reçus;

ATTENDU que RECYC-QUÉBEC a émis le 25 juillet 2023 un avis à l'effet que le projet de PGMR n'était pas conforme à la LQE, ainsi qu'aux orientations gouvernementales en gestion des matières résiduelles;

ATTENDU que, conformément à la LQE, la MRC a remplacé le projet de PGMR jugé non conforme par un nouveau projet de PGMR conforme aux modifications demandées;

ATTENDU que RECYC-QUÉBEC a émis le 17 novembre 2023 un avis confirmant que le projet de PGMR modifié est conforme à la LQE, ainsi qu'aux orientations gouvernementales en gestion des matières résiduelles;

ATTENDU que, suivant l'article 53.20.3 de la LQE, l'adoption du présent règlement est requise afin que le PGMR de la MRC entre en vigueur;

PROJET

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Vincent Gingras
et résolu unanimement

- **QUE** le règlement numéro 234-01-2024 soit adopté avec dispense de lecture.
 1. Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.
 2. Le projet de plan de gestion des matières résiduelles modifié suivant la transmission d'un avis de non-conformité par RECYC-QUÉBEC, puis déclaré conforme à la *Loi sur la qualité de l'environnement* et aux orientations du gouvernement par cette dernière, est adopté.
 3. Ce document, joint aux présentes, constitue le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2030 de la MRC de Témiscamingue et fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long récit.
 4. Conformément à l'article 53.20.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le PGMR entrera en vigueur le 1er février 2024.
 5. Une copie du règlement sera transmise à RECYC-QUÉBEC afin d'attester de l'entrée en vigueur du PGMR.

ADOPTÉ lors de la séance du conseil de la MRC de Témiscamingue tenue le 24 janvier 2024.

Claire Bolduc, préfète

Lyne Gironne, directrice générale-
greffière-trésorière

01-24-038

AUTORISATION POUR LE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR LE DÉMANTÈLEMENT DE LA STRUCTURE DU DÔME ET LA RECONSTRUCTION DU CENTRE DE TRANSFERT

CONSIDÉRANT que la MRC a été en appel d'offres à 2 reprises (août et septembre 2023) pour le nettoyage de la structure, le remplacement de la toile du Centre de transfert et le déménagement du mini-dôme, mais qu'aucune soumission n'a été déposée;

CONSIDÉRANT que pour cette raison, les assurances avaient confirmé à la MRC qu'elle pouvait procéder au remplacement complet de la structure et de la toile et que les assurances indemniserait la MRC pour un remplacement complet, soit 349 492,69 \$;

CONSIDÉRANT que les assurances avaient également confirmé à la MRC qu'elle pouvait opter pour une structure d'acier plutôt qu'une toile et que le montant total de l'estimation serait octroyé;

CONSIDÉRANT que lors du conseil du 24 octobre dernier (résolution no 10-23-378), il avait été recommandé d'opter pour une reconstruction neuve du Centre de transfert, mais de reporter les travaux au courant de l'année 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 12 janvier dernier;

PROJET

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marco Dénommé
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la publication d'un appel d'offres pour le démantèlement de la structure actuelle du dôme et la reconstruction du centre de transfert, mais avec une structure d'acier.

Information **SUIVI - COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRCT**

Le Conseil de la MRC a pris acte du projet du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2024 du comité administratif.

Information **DÉPÔT DES RAPPORTS DES REPRÉSENTANTS NOMMÉS PAR LA MRC**

Aucun dépôt de rapport à la présente séance du conseil.

Information **AFFAIRES MUNICIPALES**

M. Vincent Gingras, maire de Latulipe-et-Gaboury, invite les membres du conseil à assister à la Fête des tuques qui aura lieu le 9 et le 10 février à la patinoire de la municipalité de Latulipe-et-Gaboury.

M. Mario Drouin, maire de St-Édouard-de-Fabre, pose une question portant sur les modalités du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ). La préfète assure que les informations en lien avec cette question seront partagées auprès de toutes les municipalités, après vérification auprès de la Fédération québécoise des municipalités.

M. Richard Robert, maire de St-Bruno-de-Guigues, mentionne qu'une invitation à une rencontre avec l'entreprise « Maxxum Gestion d'Actifs », mandatée par la MRCT pour la préparation du nouveau plan d'intervention en infrastructures locales (PIIRL), a été adressée par cette dernière aux municipalités et souhaite obtenir plus d'informations en lien avec cette rencontre. M. Dufault intervient en fournissant les informations demandées.

Information **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun point n'est inscrit à cette section.

Information **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150)**

Aucune question n'est posée.

01-24-039 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

Il est proposé par M. Jean Martineau

PROJET

et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain conseil de la MRC : 21 février 2024

Il est 20 h 43.

Je, Claire Bolduc, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.

Claire Bolduc, préfète

**Lyne Gironne, directrice générale-
greffière-trésorière**

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.

